

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **6 juillet 2015**

Délibération n° 2015-0440

commission principale : développement solidaire et action sociale

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Subventions 2015 aux associations Foyer Notre Dame des Sans Abri, Habitat et Humanisme Rhône, Régie Nouvelle - HH

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement

Rapporteur : Madame la Conseillère déléguée Cardona

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 23 juin 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Jeudi 9 juillet 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mmes Bouzerda, Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Bérat, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fenech, Forissier, Gachet, Mmes Gailliot, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : Mme Frih (pouvoir à Mme Panassier), M. Berthilier (pouvoir à M. Bret), Mmes Berra (pouvoir à Mme Balas), Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fromain (pouvoir à Mme Laval), Gomez (pouvoir à Mme Lecerf), Piegay (pouvoir à M. Moretton), Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Conseil du 6 juillet 2015**Délibération n° 2015-0440**

commission principale : développement solidaire et action sociale

objet : **Subventions 2015 aux associations Foyer Notre Dame des Sans Abri, Habitat et Humanisme Rhône, Régie Nouvelle - HH**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire et à l'habitat - Direction de l'habitat et du logement

Le Conseil,

Vu le rapport du 3 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Depuis 2010, le Département du Rhône avait contractualisé avec les associations Foyer Notre Dame des Sans Abri (FNDSA) et Habitat et Humanisme Rhône & Régie Nouvelle-HH afin d'apporter son concours financier pour soutenir leurs activités en matière d'insertion et de logement. Ces contributions financières reposaient sur des conventions triennales, la dernière s'inscrivant sur la période 2013 - 2015.

Le présent rapport a pour objet d'approuver le transfert partiel de ces conventions et de constater la répartition entre le Nouveau Rhône et la Métropole de Lyon des droits et obligations de chacun, notamment sur le plan financier.

Le rapport se propose également de rappeler le champ d'intervention de ces 2 structures, à partir de quelques données d'activités 2014 et de préciser les objectifs attendus pour l'exercice 2015, en lien avec les arbitrages rendus par la Commission locale d'évaluation des charges et ressources transférées (CLECRT) fin 2014.

A. Le Foyer Notre Dame des Sans Abri

Cette association a pour mission d'accueillir, héberger, accompagner et insérer les plus démunis, isolés et familles se trouvant en situation d'exclusion. En plus d'un financement forfaitaire de fonctionnement, la convention passée avec le FNDSA et la dotation qui lui est allouée visent, plus spécifiquement, 2 domaines d'intervention :

- l'hébergement et le logement ;
- l'insertion (il est à noter particulièrement le soutien à l'accompagnement des bénéficiaires du RSA (revenu de solidarité active) à partir de l'accueil de jour La Maison de Rodolphe).

En matière d'hébergement, le soutien se fait en direction des actions réalisées à partir de différentes structures, tels le Centre Gabriel Rosset, l'Auberge des familles, La Maison de Rodolphe, le Monde nouveau. L'ensemble de ces sites représente une capacité d'accueil de 276 places. Ce sont 1166 personnes différentes qui ont été accueillies dans ce cadre au cours de l'année 2014.

Le concours de la collectivité vient aussi en appui au service action familles dans son action d'accompagnement des ménages des structures d'hébergement internes au FNDSA vers du logement de droit commun.

En 2014, ce sont 115 ménages (pour la plupart, orientés par la Maison de la veille sociale) qui ont été accueillis par ce service, parmi lesquels 74 familles monoparentales. La durée moyenne de séjour était de 591 jours, soit en nette baisse par rapport à celle observée en 2013 (758 jours). En 2014, 32 familles sont sorties (et 16 sont "prêtes à l'accès") d'un des centres d'hébergement pour intégrer, à la faveur d'une trajectoire résidentielle d'insertion, un logement autonome.

Il est proposé qu'en 2015, le FNDSA accueille 105 familles "originaires" de la Métropole de Lyon et que les sorties vers le logement autonome concernent 30 familles, auxquelles se rajouteront 15 familles "prêtes à sortir".

S'agissant de l'accompagnement des bénéficiaires RSA, il convient de rappeler que le cadre de cette intervention s'inscrit dans la programmation départementale d'insertion. Il est proposé de reconduire les 85 places (coût / place de 570 €), avec une attention particulière qui doit être apportée à la réalisation de cet objectif (en moyenne, seules 78,5 places ont été occupées en 2014).

Le financement alloué annuellement au FNDSA est, dans sa totalité, de 975 000 €. Il est prévu par la CLECRT, qu'au titre de la convention 2013 - 2015, la Métropole abonde pour l'exercice 2015 à hauteur de 90 % de cette somme, soit pour 877 500 € répartis comme suit : 789 050 € au titre des missions d'hébergement et de logement, 48 450 € au titre des missions d'insertion (RSA), enfin 40 000 € au titre d'un financement forfaitaire de l'association.

B. Habitat et Humanisme Rhône & Régie Nouvelle - HH

Habitat et Humanisme Rhône est une association qui intervient en faveur du logement et de l'insertion des personnes en difficulté, en favorisant notamment des actions ciblées soucieuses de la mixité et du lien social (habitat intergénérationnel, accompagnement de proximité) et la production d'habitat adapté (pensions de famille). L'Agence immobilière à vocation sociale (AIVS) qu'est Régie Nouvelle contribue à la mobilisation de logements au sein du parc locatif privé, lesquels sont pour l'essentiel conventionnés, ce qui permet qu'ils soient loués à un loyer inférieur au coût du marché. Elle met en oeuvre une gestion locative adaptée aux fins d'accueillir au sein de ces logements des ménages défavorisés. Habitat Humanisme Rhône et Régie Nouvelle gèrent 1 180 logements sur le territoire métropolitain.

Les engagements financiers, inscrits dans le cadre de la convention triennale 2012 - 2015, portent sur une participation globale de la collectivité autour :

- de l'aide au relogement,
- du programme d'insertion et de la mise en oeuvre de mesures d'accompagnement social lié au logement,
- de la promotion de la vie associative et du développement du bénévolat (opération les clés pour les mal logés),
- du développement de l'offre à travers une aide à la captation de logements très sociaux,
- d'une aide au financement des suppléments de dépenses de gestion locative (anciennement aide à la médiation locative),
- de l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA,
- du soutien au fonctionnement de l'antenne de Givors.

En 2014, 67 mesures d'accompagnement social liées au logement ont été validées, 82 accompagnements renforcés réalisés en faveur de ménages logés par l'association et aux prises à un cumul de difficultés, suivi rapproché qui permet de maintenir une dynamique d'insertion. Enfin 165 ménages ont été accompagnés dans un cadre d'accompagnement plus souple répondant à des sollicitations ponctuelles, et permettant d'assurer une veille (maintien du lien) dans une logique de prévention. En plus de ces accompagnements, l'association assure une gestion locative sociale adaptée qui permet d'assurer une gestion de proximité, adaptée aux situations et aux difficultés du public logé. Sur un total de 463 logements gérés par l'AIVS, 416 sont situés sur le périmètre de la Métropole.

En 2014, et au titre du RSA, l'association était conventionnée pour 33 places s'agissant de l'accompagnement au titre du programme départemental d'insertion. En moyenne, seules 28,5 places ont été occupées sur l'année. Pour ce qui est de l'accompagnement renforcé (PLIE), 13 places ont été occupées, soit l'atteinte des objectifs.

Le financement alloué annuellement à Habitat et Humanisme Rhône et Régie Nouvelle-HH est, dans sa totalité, de 607 000 €. Il est prévu par la CLECRT, qu'au titre de la convention 2013 - 2015, la Métropole abonde pour l'exercice 2015 à hauteur de 50 % de cette somme, soit pour 303 500 €. Au titre de l'association Habitat et Humanisme Rhône, le montant est de 195 500 € répartis comme suit : 32 000 € au titre de l'aide au relogement, 65 500 € au titre du programme d'insertion, 59 620 € dédiés au financement de 55 mesures individuelles au titre de l'accompagnement social lié au logement, 23 380 € dans le cadre de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA (23 places financées en accompagnement simple, 13 places en accompagnement renforcé), 15 000 € au titre de la promotion de la vie associative.

S'agissant du soutien apporté à Régie-Nouvelle HH, il est porté à 108 000 €, selon la répartition suivante : 96 000 € dédiés aux dépenses de gestion au titre de la sous-location ou de la gestion immobilière de logements destinés à des ménages défavorisés, 12 000 € au bénéfice du fonctionnement de l'antenne de Givors. Dans le cadre du financement alloué au regard des effets de la convention passée, il n'est pas souhaité abonder au titre du développement de l'offre, cette intervention étant déjà soutenue dans le cadre des aides à la pierre à raison de 64 000 € (délibération du Conseil métropolitain du 11 mai 2015).

Les répartitions du financement 2015 (Métropole de Lyon / Département du Rhône) ayant trait à ces 2 structures associatives sont formalisées au sein d'avenants de transfert joints à ce rapport ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission développement solidaire et action sociale ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'avenant de transfert à conclure entre le Foyer Notre Dame des Sans Abri (FNDSA), le Département du Rhône et la Métropole de Lyon, par lequel la Métropole attribue à l'association une subvention d'un maximum de 877 500 €,

b) - l'avenant de transfert à conclure entre Habitat et Humanisme Rhône et Régie Nouvelle - HH , le Département du Rhône et la Métropole de Lyon, par lequel la Métropole attribue une subvention d'un maximum de 195 500 € à Habitat et Humanisme Rhône et 108 000 € à Régie Nouvelle - HH, soit un total maximum de 303 500 €.

2° - Autorise monsieur le Président à signer lesdits avenants de transfert.

3 - Les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal de la Métropole - exercices 2015 et suivants - compte 6574 - fonction 552 - d'un montant de 877 500 € sur l'opération n° 0P14O3859A pour l'association FNDSA et d'un montant de 303 500 € sur l'opération n° 0P14O3860A pour les associations Habitat et Humanisme Rhône et Régie Nouvelle - HH.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2015.